



Dirigeant en faillite personnelle et incapacité d'exercer une fonction publique élective

Jurisprudence publié le **03/09/2020**, vu **954 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le juge peut prononcer l'incapacité d'exercer une fonction publique élective à l'encontre d'un dirigeant en faillite personnelle mais, cette mesure étant facultative, il doit la motiver.

Dans cette affaire, une société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Le liquidateur a alors assigné l'ancien président de la société, gérant d'une société holding devenue présidente de la société liquidée, et cette société holding en responsabilité pour insuffisance d'actif et en prononcé d'une [faillite personnelle](#).

Le gérant fait grief à l'arrêt de l'avoir condamné à une mesure de faillite personnelle d'une durée de douze ans alors que « *les mesures de faillite personnelle et d'interdiction de gérer doivent être regardées comme des sanctions ayant le caractère d'une punition ; qu'elles doivent être motivées en tenant compte de la gravité des faits, de la personnalité du dirigeant et de sa situation matérielle, familiale et sociale* ».

La Cour de cassation écarte ce moyen : le gérant ayant déjà été frappé d'une mesure de faillite personnelle d'une durée de cinq ans, la décision de prononcer la faillite personnelle pour une durée de douze ans se trouvait légalement justifiée.

Toutefois, la Cour de cassation relève que l'arrêt prononce également une incapacité du gérant d'exercer une fonction publique élective pour une durée de cinq ans. Or, cette mesure est facultative (C. com., art. L. 653-10) et la cour d'appel a statué sans donner aucun motif. Ainsi, la Cour de cassation casse et annule l'arrêt mais seulement en ce qu'il prononce l'incapacité pour le gérant d'exercer une fonction publique élective pour une durée de cinq ans.

Source : actualitesdudroit.fr

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Entreprise en difficulté : que faire ?](#)
- [Qu'est-ce que le médiateur du crédit aux entreprises ?](#)

- Quand y a-t-il cessation des paiements d'une entreprise ?
- Comment déclarer la cessation des paiements d'une entreprise ?
- Procédure collective : comment effectuer une déclaration de créances ?
- Un créancier peut-il assigner un débiteur en redressement ou en liquidation judiciaire ?
- Qu'est-ce que la période suspecte dans une procédure collective ?
- Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?
- En quoi consiste une procédure de liquidation judiciaire ?
- Liquidation judiciaire : le sort des créanciers
- Liquidation judiciaire : le sort des dirigeants
- La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation
- Liquidation judiciaire : que deviennent les contrats en cours ?
- Comment récupérer un bien auprès d'un client en procédure collective ?
- Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?